

16.02.2012 - 13:00 Uhr

## Politique de transfert: l'ASTAG exige un changement radical - l'objectif de transfert doit être revu et fixé à 1 million de passages



Bern (ots) -

L'Association suisse des transports routiers ASTAG a présenté sa «Stratégie de transfert 2030». Points-clé de ce concept: l'objectif de transfert de 650'000 passages doit désormais être revu à la hausse et fixé dans la loi à 1 million de passages avec une focalisation très claire sur le trafic de transit. Au niveau des mesures, l'ASTAG mise sur de nouveaux terminaux de chargement au lieu du subventionnement du trafic par wagons isolés complets, sur une véritable réforme des prix des sillons et sur une nouvelle règle en matière de priorité sur l'axe Nord-Sud. L'ASTAG plaide ainsi pour un changement radical en faveur de l'économie et des consommateurs, mais en fin de compte également pour le succès du transfert, selon la devise «Stop aux subventions-arrosoir et à la pénalisation de la route».

L'Association suisse des transports routiers ASTAG a regroupé ses positions sur la future politique de transfert dans une «Stratégie de transfert 2030». Ce concept a été présenté ce jour à Berne, dans le cadre d'une conférence de presse. En substance, l'ASTAG demande une adaptation de l'objectif de transfert au niveau de la loi. Durant maintenant 20 ans, on a tenté en vain de réduire le trafic lourd à travers les Alpes à 650'000 passages. Pourtant, toutes les mesures coercitives frappant unilatéralement et massivement le transport routier ont manqué leur cible. «Malgré ces mesures, aucun kilo supplémentaire n'a été transporté sur le rail», a constaté Adrian Amstutz, président central de l'ASTAG: «La politique de transfert actuelle a définitivement échoué.»

1 million de passages comme nouvel objectif de transfert

C'est pourquoi l'objectif illusoire de transfert doit désormais être adapté à la réalité. Concrètement, cela signifie un objectif réaliste de 1 million de passages jusqu'en 2030. De plus il est indispensable de limiter la politique de transfert au trafic de transit à travers les Alpes de frontière à frontière: «Tout le reste n'est qu'une illusion planiste préjudiciable à la Suisse», a ajouté Adrian Amstutz.

Pas de subventions pour le transport ferroviaire de marchandises sur tout le territoire

Un transfert du mode de transport ne fonctionne en principe que si l'infrastructure nécessaire est disponible au bon moment. C'est pourquoi l'ASTAG préconise, au niveau des mesures, des investissements pour de nouveaux terminaux de chargement aptes à maîtriser le volume attendu de marchandises. Il convient donc d'élaborer une stratégie des terminaux. Par ailleurs, une réforme de fond des prix des sillons ainsi qu'une nouvelle priorité en matière d'utilisation du réseau ferroviaire sont indispensables. Lors de l'attribution des sillons sur l'axe Nord-Sud, il convient de privilégier le trafic marchandises par rapport au transport de personnes si on veut que la politique de transfert porte ses fruits. Par contre, il faut renoncer à subventionner le trafic par wagons isolés complets: «C'est un véritable gaspillage», souligne le directeur de l'ASTAG Michael Gehrken: «Un transfert du trafic intérieur à une large échelle ne sera jamais possible - ici le camion est indispensable.»

Changement radical

En résumé, l'ASTAG plaide pour une nouvelle orientation fondamentale de la politique suisse de transfert. «Un changement radical est nécessaire», selon Amstutz. Il convient tout particulièrement de supprimer les mesures coercitives étatiques qui n'ont, jusqu'ici, eu aucun effet positif sur l'évolution du trafic et qui nuisent au site économique suisse. La devise de la «Stratégie de transfert 2030» est très claire: «Stop aux subventions-arrosoir et à la pénalisation de la route», a récapitulé Adrian Amstutz.

-----

Pour plus de détails, nous vous renvoyons à notre prise de position sur notre WebTV à [www.astag.tv](http://www.astag.tv) que vous pouvez bien volontiers citer.

D'autres faits figurent sous: <http://www.astag.ch/?rub=112>

Contact:

ASTAG Association suisse des transports routiers  
Michael Gehrken  
079 613 75 64

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/de/pm/100001880/100713143> abgerufen werden.